EDMOND DE ROTHSCHILD

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds (le "compartiment"), un compartiment de Edmond de Rothschild SICAV

Classe d'actions B EUR (la "Classe") - FR0014005989

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild

OPCVM soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de Gestion : Le compartiment a pour objectif de surperformer, sur la durée de placement recommandée, l'indice ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index hedgé EUR au travers d'un portefeuille investi majoritairement dans des titres de dette hybride d'entreprises de toute zone géographique. Ces titres de nature obligataire sont émis par des sociétés non financières ayant les caractéristiques suivantes : Rang de paiement subordonné et, émis avec une maturité « perpétuelle » ou supérieure à 50 ans lors de l'émission. Le compartiment est géré activement, ce qui signifie que le Gestionnaire prend des décisions d'investissement dans le but d'atteindre l'objectif et la politique de placement du compartiment. Cette gestion active inclut de prendre des décisions concernant la sélection d'actifs, l'allocation régionale, les vues sectorielles et le niveau global d'exposition au marché. Le Gestionnaire n'est en aucun cas limité par les composants de l'indice de référence dans le positionnement de son portefeuille, et le compartiment peut ne pas détenir tous les composants de l'indice de référence, voir aucun des composants en question. L'écart par rapport à l'indice de référence peut être total ou significatif, mais peut aussi parfois être limité.
Indicateur de référence : ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index hedgé EUR
Politique d'investissement : Pour atteindre son objectif de gestion, le gérant investira de façon discrétionnaire sur des titres de nature obligataire, dont 50% à 100% de l'actif net dans des obligations hybrides, émis par des sociétés non financières, internationales, publiques ou privées, et dans la limite de 15% de l'actif net dans des obligations d'institutions financières. L'univers d'investissement ESG est composé des valeurs de l'indice de référence du compartiment. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du compartiment.
Le compartiment pourra investir sur les titres de créances suivants :
- De 0 à 15% de l'actif net en obligations du secteur financier, à la fois dans des titres seniors mais également dans des titres subordonnés, datés et non datés, de tout rang de subordination (Tier 1, Upper Tier 2 ou Lower Tier 2) dont les titres hybrides (comme les AT1).,
- De 0 à 20% de l'actif net en obligations domiciliées dans des pays émergents, libellées en EUR, GBP, CHF, USD, JPY,
- De 0 à 10% de l'actif net en obligations dont des obligations hybrides, appartenant à la catégorie spéculative High Yield,
- De 0 à 100% de l'actif net en titres négociables à court terme et euro commercial papers.

Le compartiment pouvant investir dans des obligations de tout rang de subordination, il existe une possibilité que ces instruments soient convertis en actions sur initiative du régulateur ou dans le cas, par exemple, de la baisse d'un ratio de solvabilité en-deçà d'un seuil généralement défini contractuellement. En cas de conversion en actions des obligations détenues en portefeuille, le compartiment pourra détenir temporairement des actions dans la limite de 10% de son actif net et procédera au plus tôt à leur vente au mieux de l'intérêt des porteurs. Dans un but de couverture de ses actifs, d'exposition et/ou de réalisation de son objectif de gestion, sans recherche de surexposition et dans la limite de 100% de son actif net, le compartiment pourra avoir recours aux contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés (futures, futures de taux, futures de change, options listées), organisés ou de gré à gré (options, swaps ...). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le compartiment pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (taux, crédit, change) ou de s'exposer aux risques de taux et de crédit. Dans ce cadre, le gérant pourra adopter des stratégies visant principalement à anticiper ou à protéger le compartiment contre les risques de défaillance d'un ou plusieurs émetteurs ou à exposer le portefeuille aux risques de crédit d'un ou plusieurs émetteurs. Ces stratégies seront mises en place notamment par l'achat ou la vente de protection par le biais de dérivés de crédit de type Credit Default Swap, sur mono-entité de référence ou sur indices (iTraxx ou CDX). Le compartiment pourra utiliser des titres intégrant des dérivés selon les mêmes modalités et avec les mêmes objectifs que visés ci-dessus pour les instruments dérivés. Le gérant mettra également en œuvre une gestion de la sensibilité du compartiment aux taux d'intérêt, celle-ci pouvant varier entre 0 et 10. Dans les périodes où la stratégie d'investissement conduirait l'équipe de gestion à réduire l'exposition du compartiment aux obligations et/ou autres titres de créances, afin de permettre la réalisation de l'objectif de gestion, le compartiment pourra être investi jusqu'à 100% en titres négociables à court terme et euro commercial papers. Ces instruments financiers pourront également être utilisés à titre accessoire aux fins de placement des liquidités.
Autres informations : Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion, leur poids dans la décision finale n'étant pas défini en amont.
AVERTISSEMENT : CE FONDS PEUT INVESTIR 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITE DE CREDIT, VOUS AVEZ DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.
Durée de détention recommandée supérieure à 3 ans
Fréquence pour acheter ou vendre des actions : Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 12h30 sur la valeur liquidative du jour.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et les Statuts de la SICAV.
Affectation des revenus : Distribution
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Ce Compartiment est noté en catégorie 4, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de l'action.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1,30%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance 15% par an de la surperformance par rapport à l'indicateur de référence ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index hedgé EUR, coupons réinvestis. En cas de surperformance de l'action du compartiment par rapport à son indicateur de référence et, même si sa performance est négative, une commission de surperformance pourra être prélevée sur la période de référence.	

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.
L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants font l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais pour l'exercice en cours. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.
Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus du compartiment et sur le site internet www.edram.fr.

Performances passées

La part n'a pas été souscrite ou n'a pas d'historique de plus de 12 mois, conditions réglementaires nécessaires à la publication d'une performance passée.

Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

EdR SICAV - Corporate Hybrid Bonds a été lancé le 09/12/2021

Date de lancement de la part : 12/2021

Indicateur de référence : ICE BofA Global Hybrid Non-Financial Corporate 5% Constrained Index hedgé EUR

Informations pratiques

La banque dépositaire de l'OPCVM est Edmond de Rothschild (France).

Le prospectus de l'OPCVM, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com. Le prix des actions et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles sur le site internet www.edram.fr. Des informations détaillées concernant la politique de rémunération établie par la Société de gestion, notamment la description du mode de détermination de la rémunération et des avantages sont disponibles sur le site Internet : http://www.edmond-de-rothschild.com/site/France/fr/asset-management. Une copie écrite de la politique est disponible gratuitement sur simple demande adressée à la Société de gestion.

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM et ses actions ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Le compartiment peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le compartiment ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/12/2022.